

REVUE DE PRESSE

lundi 14 juin 2021



Sommaire

10 - Aménagement du territoire - Transports- Environnement	4
Lutte contre les algues vertes: des avancées "très largement insuffisantes" (Sénat) Agence France Presse Fil Eco - Fil Eco - 26/05/2021	5
Algues vertes: un sénateur demande une réglementation dédiée aux baies touchées Agrafil - 27/05/2021	6
SENATEUR sur FRANCE 3 BRETAGNE .. FRANCE 3 BRETAGNE - 19-20 bretagne - 27/05/2021	7
SENATEUR sur FRANCE BLEU ARMORIQUE .. FRANCE BLEU ARMORIQUE - Journal de 08h00 - 27/05/2021	8
La gestion algues vertes à nouveau pointées du doigt dans un rapport du Sénat Francetvinfo.fr - 27/05/2021	9
Algues vertes en Bretagne : un alignement des planètes pour sortir de l'échec ? Actu-Environnement.com - 27/05/2021	11
BRETAGNE VERTS DE RAGE Aujourd'hui en France - 28/05/2021	13
Algues vertes : un rapport du Sénat très critique Ouest France - 28/05/2021	14
Un rapport du Sénat juge inefficace la lutte contre les algues vertes Le Télégramme Brest - Brest - 28/05/2021	15
51000 tonnes AgraPresse Hebdo - 31/05/2021	16
Algues vertes: un sénateur demande une réglementation dédiée aux baies touchées AgraPresse Hebdo - 31/05/2021	17
Plan algues vertes : la saison 2 aussi médiocre que la saison 1 LaGazetteDesCommunes.com - 02/06/2021	18
SENAT sur FRANCE INTER .. FRANCE INTER - La terre au carre - 02/06/2021	20
SENAT sur FRANCE INTER .. FRANCE INTER - La terre au carre - 02/06/2021	21
La Bretagne n'en a pas fini avec le problème des algues vertes Ouest France - 03/06/2021	22
Pourquoi les algues vertes restent un sujet sensible ? Ouest France - 04/06/2021	23
Bretagne: la tête dans le sable pour dénoncer l'insuffisance de l'action contre les algues vertes Agence France Presse Fil Gen - Fil Gen - 05/06/2021	24
SENAT sur TF1 .. TF1 - Journal de 13h - 05/06/2021	25
SENAT sur TF1 .. TF1 - Journal de 20h - 05/06/2021	26

JUSTICE ADMINISTRATIVE sur FRANCE 2 .. FRANCE 2 - Journal de 13h - 05/06/2021	27
SENAT sur FRANCE 2 .. FRANCE 2 - Journal de 20h - 05/06/2021	28
SENAT sur ARTE .. ARTE - Arte journal - 05/06/2021	29
La justice ordonne à l'Etat de renforcer la lutte contre les marées vertes en Bretagne LeParisien.fr - 05/06/2021	30
L'Etat sommé d'agir contre le fléau des algues vertes Francetvinfo.fr - 06/06/2021	32
Algues vertes : que peut changer la décision du tribunal de Rennes ? la-croix.com - 06/06/2021	34
Algues vertes: une manifestation «la tête dans le sable» à l'appel d'Eau et Rivières Agrafil - 07/06/2021	37
Algues vertes : la femme du joggeur mort en 2016 témoigne pour la première fois Lci.fr - 07/06/2021	38
Bretagne : Sur cette plage des Côtes d'Armor, on a presque dit au revoir aux algues vertes 20Minutes.fr - 09/06/2021	40
Algues vertes : vers de nouvelles mesures réglementaires AgraPresse Hebdo - 14/06/2021	43

10 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - TRANSPORTS- ENVIRONNEMENT

Lutte contre les algues vertes: des avancées "très largement insuffisantes" (Sénat)

Rennes, 26 mai 2021 (AFP) -

Après 20 ans de lutte contre les algues vertes en Bretagne, financée par l'Etat à hauteur de 7 millions d'euros par an, les avancées "demeurent très largement insuffisantes", a estimé mercredi un rapport du Sénat, qui réclame "une ambition plus forte".

"Les avancées obtenues au terme de 20 ans d'actions mises en oeuvre, bien que réelles, demeurent très largement insuffisantes", estime Bernard Delcros, vice-président de la commission des finances du Sénat, dans un rapport sur l'efficacité des moyens de lutte contre les marées vertes sur la côte bretonne.

"Les résultats ne sont pas à la hauteur des enjeux: les taux de nitrates dans les eaux bretonnes, responsables de la prolifération des algues, ont certes baissé mais restent encore nettement supérieurs aux objectifs", observe-t-il dans un communiqué.

Le sénateur centriste souligne "la nécessité d'une ambition plus forte" et estime que "le plan quinquennal de lutte contre les algues vertes doit être amélioré et renforcé".

"Ses financements ne sont pas assez ciblés sur les incitations au développement de pratiques agricoles vertueuses", observe le sénateur qui juge "indispensable de mettre en place un plan de troisième génération plus ambitieux, pour mieux accompagner les agriculteurs vers cette nécessaire transition et impliquer la filière agroalimentaire".

S'il reconnaît que les actions de volontariat ont permis "d'enclencher une dynamique positive", M. Delcros propose qu'une "réglementation adaptée aux baies +algues vertes+" permette "d'accompagner les agriculteurs non volontaires à modifier leurs pratiques".

Face à ce "combat de long terme", M. Delcros formule 23 propositions autour de quatre axes qui visent notamment une "refonte de l'organisation du plan de lutte contre les algues vertes", une "clarification de l'architecture du financement", le "ciblage des projets financés", et la mise en place de "nouveaux outils d'évaluation et de suivi".

Hormis l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région et les collectivités, l'État finance la lutte contre les algues vertes à hauteur de 7 millions d'euros annuels, majoritairement dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) 2017-2021.

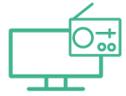
Selon la commission des finances qui cite des données du centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA), 51.000 t d'algues vertes ont été ramassées en 2019 (contre 29.000 t en 2018 et 51.000 t en 2017). Le taux de nitrates s'élevait en 2019 à 0,4 mg/L.

lg/db/cbn

Afp le 26 mai 21 à 18 55.

Algues vertes: un sénateur demande une réglementation dédiée aux baies touchées

Quelques semaines après que les conclusions préliminaires d'un rapport de la Cour de comptes sur les algues vertes ont fuité dans la presse, dénonçant un échec des politiques publiques, un sénateur cantalien du Modem, Bernard Delcros, a fait paraître ce 26 mai, en tant que vice-président de la commission des Finances, les conclusions de son travail de contrôle «sur l'efficacité des moyens de lutte contre les marées vertes sur la côte bretonne.» Constatant comme les Sages des avancées «très largement insuffisantes», le sénateur y fait d'abord plusieurs recommandations relatives à la gouvernance du plan de lutte contre les algues vertes (PLAV), qui avait souffert d'une non-consommation de 60% de ses crédits sur la période 2010-2015. Pour la nouvelle programmation - dont il demande de décaler le début à 2023 afin de prendre le temps d'améliorer le dispositif -, il plaide aussi pour que l'engagement financier de l'Etat soit «pérennisé et renforcé». Mais sa proposition la plus marquante est de créer «une nouvelle réglementation adaptée aux baies d'algues vertes». L'objectif est que les politiques contre les algues vertes ne reposent plus seulement sur le volontariat. Dans cet esprit, il propose également de conditionner les aides à l'installation des jeunes dans ces zones «à des engagements en faveur de pratiques vertueuses, notamment concernant l'épandage».



SENATEUR sur FRANCE 3 BRETAGNE ..

19:11:07 Environnement : Algues vertes, un dossier mal géré ? Myriam Thiébaud.
Un rapport du Sénat juge insuffisante la lutte contre les algues vertes. Le sénateur centriste qui a coordonné le rapport estime que beaucoup d'agriculteurs ne se sont pas engagés dans cette lutte alors que le taux de nitrates reste élevé dans les cours d'eau de Bretagne. 19:12:33 Les sénateurs préconisent un renforcement des contrôles. 19:13:20



SENATEUR sur FRANCE BLEU ARMORIQUE ..

08:05:09 Le Sénat épingle dans un rapport la lutte contre les algues vertes en Bretagne. Présenté hier par le sénateur centriste du Cantal Bernard Delcros, ce rapport souligne des avancées très largement insuffisantes et même l'inefficacité de certaines mesures malgré un investissement de 7 millions d' euros par an. 08:05:30 Reportage Johan Moison : les taux de nitrates responsables de la prolifération de ces algues vertes ont baissé dans les eaux bretonnes mais ils restent encore nettement supérieurs aux objectifs, estime Bernard Delcros, l'auteur de ce rapport. 08:06:23



La gestion des algues vertes à nouveau pointée du doigt dans un rapport du Sénat



Les rapports se suivent et se ressemblent. Après la Cour des comptes, c'est un rapport du Sénat qui pointe les insuffisances dans la lutte contre la prolifération des algues vertes depuis 20 ans. Il préconise notamment un budget renforcé et plus d'incitations pour changer les pratiques agricoles.



L'été dernier, le phénomène des algues vertes a également touché la baie de Lorient. •
© Stéphane Izad/France Télévisions

La petite histoire retiendra d'abord que c'est un sénateur du Cantal, région bien éloignée de nos côtes, qui a été chargé d'évaluer l'efficacité de la politique de lutte contre la prolifération des algues vertes.

Le constat de Bernard Delcros, par ailleurs vice-président de la commission des

finances du **Sénat**, est sans appel : *"les avancées obtenues au terme de vingt ans de lutte contre les marées vertes sont réelles, mais demeurent largement insuffisantes"* affirme le parlementaire.

Ce dernier souligne que les taux de nitrates dans les eaux bretonnes responsables de la prolifération des algues restent encore nettement supérieurs aux objectifs. Et ce, même si les plans de lutte financent essentiellement des actions préventives. Le centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) a établi que 95 % des nitrates dans l'eau des bassins-versants bretons sont d'origine agricole.

En #ComFinSenat pour présenter mon rapport sur les algues vertes en #Bretagne et mes 23 propositions pour lutter contre leur prolifération & ouvrir une perspective de plages bretonnes sans marées vertes ! #environnement#santepublique@michelcanevet @jf_husson@Senat@UC_Senatpic.twitter.com/6Mbmy8AJwX
— Bernard DELCROS (@BernardDelcros) May 26, 2021 Les limites du volontariat

Il faut savoir qu'hormis l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région et les collectivités, l'Etat intervient à hauteur de 7 millions d'euros chaque année notamment dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) 2017-2021.

Le **sénateur** centriste estime que *"ce plan doit être amélioré et renforcé, car les financements ne sont pas assez ciblés sur les incitations au développement de pratiques agricoles vertueuses."* Un plan *"troisième génération"* est donc préconisé.

D'abord pour inciter d'avantage les filières agricoles et agro-alimentaires à des pratiques vertueuses de gestion des effluents. Cela passe par de nouveaux critères d'attribution des aides à l'installation des jeunes agriculteurs et une réglementation adaptée aux baies algues vertes. Ce qui permettrait d'accompagner les agriculteurs non-volontaires à modifier leurs pratiques.

Plus de contrôle, plus de clarté

Le rapport parlementaire cible aussi la responsabilité de l'Etat à qui il est demandé de renforcer les moyens des services de contrôle, qui se sont érodés ces dernières années, et de mettre en place de nouveaux outils d'évaluation et de suivi.

A cela, s'ajoute une nécessaire clarification des responsabilités des différents financeurs.

"Le suivi financier du Plan de lutte algues vertes serait peu lisible du fait de la pluralité des acteurs" explique le **sénateur** Bernard Delcros.

Au total, ce sont 23 propositions qui sont formulées dans ce rapport parlementaire. Nul doute qu'elles seront attentivement étudiées par les candidats engagés pour les élections régionales.

Le dossier des algues vertes est devenu aujourd'hui incontournable.



Algues vertes en Bretagne : un alignement des planètes pour sortir de l'échec ?

Les constats d'échec se suivent sur le dossier des algues vertes. Les propositions pour faire évoluer la lutte se multiplient et pourraient enfin trouver une oreille attentive du côté de l'État et des régions sous l'impulsion de la justice. Explications. Alors que le deuxième plan de lutte contre les algues vertes se termine cette année, l'heure est au bilan. Et comme le veut la loi des séries, un rapport n'arrive jamais seul. Tandis qu'un premier, de la Cour des comptes, est attendu fin juin, la commission des finances du **Sénat** vient également de publier les conclusions de ses réflexions sur le sujet.

Comme la Cour des comptes, dont certains éléments du rapport ont fuité dans la presse, le **Sénat** a comparé les sommes investies depuis près de 20 ans, pour limiter les marées vertes bretonnes, aux résultats sur le terrain. « Les résultats obtenus sont réels mais ne sont pas à la hauteur des enjeux, résume Bernard Delcros, rapporteur spécial de la commission des finances du **Sénat** (Union centriste – Cantal). Ces insuffisances sont certes pour partie dues à l'inertie des milieux (...) mais elles sont également dues aux limites intrinsèques de la politique de lutte contre les algues vertes, et en particulier la difficulté à réorienter efficacement les pratiques agricoles vers des usages plus vertueux », constate le **sénateur**. Une analyse qui corrobore celle de la Cour des comptes relayée par Le Télégramme fin avril et faisant état d' « objectifs peu pertinents et non endossés par les acteurs », de « moyens trop faibles », de « peu de contrôles », et du « manque d'ambition des collectivités ».

La commission des finances du **Sénat** propose par conséquent une série de recommandations pour mieux cibler les financements et améliorer la qualité de l'eau du bassin breton. Des préconisations qui, pour la plupart, sont portées par les associations de protection de l'environnement et qui pourraient enfin trouver une oreille attentive de la part de l'État et des régions, sous l'impulsion de la justice.

S'attaquer enfin à la source des nitrates

Depuis 2010, deux plans de lutte contre les algues vertes (PLAV) ont été menés : le premier de 95 millions d'euros de 2010 à 2015 (mais 60 % seulement ont été dépensés) et le second de 60 millions d'euros de 2017 à 2021. Ils sont axés sur huit baies prioritaires bretonnes : la Fresnaye, Saint-Brieuc, la Lieue de Grève, le Douron, l'Horn-Guillec, Quillimadec, Douarnenez et, enfin, la baie de la Forêt. Trois axes sont prévus : des actions préventives sous forme d'aides aux agriculteurs, curatives pour le ramassage des algues, et scientifiques sur la valorisation des algues notamment. « Malgré des évolutions par rapport au premier plan, les financements [du second plan] demeurent insuffisamment ciblés sur le développement de pratiques limitant les fuites d'azote dans l'environnement », note le **sénateur**. L'orientation du plan de lutte contre les algues vertes vers un financement préventif est déterminante », estime-t-il, rappelant, au passage, que l'origine agricole des nitrates provoquant les marées vertes n'est plus à démontrer. À noter : les plans de lutte fonctionnent sur la base du volontariat. Or, les travaux du **Sénat** démontrent que « la dynamique de volontariat sur laquelle se fonde le PLAV semble avoir atteint ses limites, de même que la courbe de réduction des teneurs en nitrates dans les baies bretonnes » (cf encart). Tous les agriculteurs susceptibles d'adhérer aux mesures contractuelles se seraient engagés et une forme de démotivation s'est installée face à la lenteur des améliorations. Il faut donc changer de braquet. Et pour cela, la mission **sénatoriale** propose de renforcer la

réglementation et les contrôles, surtout dans les bassins versants des huit baies concernées. Renforcer la réglementation avec l'appui de la justice ?

« Le cadre réglementaire applicable dans les baies algues vertes est identique à l'ensemble de la Bretagne, sans prendre en compte la situation particulière de ces baies. Si les actions de volontariat ont permis d'enclencher une dynamique positive, une nouvelle réglementation adaptée aux baies algues vertes doit désormais venir la compléter », défend le rapporteur Bernard Delcros. La mise en œuvre d'un volet réglementaire ciblé répondrait d'ailleurs aux critiques soulevées par la justice dans le cadre du contentieux opposant l'association Eau et rivières de Bretagne (ERB) à l'arrêté préfectoral définissant le 6 programme d'actions régional nitrates (PAR 6).

L'association demande l'annulation de cet arrêté car elle estime qu'il n'est pas assez contraignant. Et le rapporteur public semble aller dans son sens. Ses conclusions présentées en audience le 1 avril dernier ont souligné le besoin de « mesures plus contraignantes » pour lutter contre les nitrates d'origine agricole et ont demandé au tribunal l'annulation du PAR 6 « en tant que l'arrêté attaqué n'a pas abaissé le bilan azoté global ni précisé les conditions dans lesquelles un basculement du plan algues vertes de l'incitatif au réglementaire pourrait intervenir »

Pour le rapporteur Bernard Delcros, il est clair que la pression azotée reste trop importante. « Il convient donc d'abaisser les plafonds d'épandage autorisés, en particulier dans les installations ICPE », propose le sénateur. Une évidence pour l'association ERB : « Mettons les pieds dans le plat : il faut favoriser une diminution du cheptel. Il faut moins d'animaux élevés en Bretagne », estime Antoine Clugery, porte-parole d'ERB. Une politique publique qui ne s'inscrit pas dans la réglementation se prive d'un levier important comme le démontrera sûrement la décision du tribunal de Rennes ».

Renforcer la conditionnalité des aides

Mais ce renforcement réglementaire devra être cohérent avec toutes les politiques publiques, notamment la politique agricole commune (PAC) dont les financements qui irriguent la Bretagne sont sans commune mesure : « Pour la seule année 2018, la région Bretagne a bénéficié de 434 millions d'euros d'aides de la PAC, soit 6,5 % de l'enveloppe nationale », rappelle le sénateur. Conditionner ces aides à des objectifs nitrates pourrait avoir des effets directs sur le terrain.

Une proposition appuyée par l'association ERB qui, toutefois, au regard des arbitrages récents sur la PAC, doute de la volonté du Gouvernement à aller dans ce sens : « On va demander aux éleveurs de changer leur modèle mais on va les mettre dans une situation intenable avec une PAC qui ne change pas. Il faut inventer un modèle de transition. Modèle qui n'existe pas aujourd'hui, car il n'y a pas de volonté que ça existe », regrette le porte-parole de l'association, convaincu que les élus locaux n'ont pas cette volonté. « On a un État défaillant dans l'instruction, le contrôle, et la réglementation car l'écosystème local est défaillant. Les élus s'y opposent ».

Pourtant, ces derniers sont un des leviers d'actions à travers les financements publics qu'ils octroient. « Toutes aides publiques pourraient être conditionnées aux objectifs nitrates », plaide ERB qui vient de lancer une grande campagne en vue des élections régionales afin de sensibiliser les candidats à ce sujet. D'autant plus que se préparent les négociations locales sur les prochains programmes d'actions nitrates, dont celui de la Bretagne. « Avec ces rapports, cette décision de justice qui arrive et les élections, nous sommes à un moment clef dans la lutte pour les algues vertes », estime l'association, bien décidée à faire bouger les lignes.



BRETAGNE VERTS DE RAGE

Une claque officielle pour le plan de lutte contre les algues vertes. Quelques semaines après une fuite de l'enquête de la Cour des comptes sur le sujet, qui a permis de révéler son inefficacité notable sur les côtes bretonnes, c'est au tour du Sénat de faire ce constat. Dans son rapport publié mercredi, le sénateur Bernard Delcros émet plusieurs propositions pour un troisième et nouveau plan de lutte « plus ambitieux », pour lequel il réclame une réelle implication de la filière agroalimentaire.



Algues vertes : un rapport du Sénat très critique

Tanguy HOMERY.

Publié mercredi, ce rapport épingle la gestion de la lutte contre les algues vertes en Bretagne. Ses conclusions sont similaires à celles du prérapport de la Cour des comptes qui avait fuité fin avril. Après le rapport de la Cour des comptes, c'est un nouveau document accablant pour la gestion de la lutte contre le phénomène des algues vertes en Bretagne. Le Sénat a rendu public, le 26 mai, un rapport sur les plans de lutte contre les algues vertes (PLAV). La mission a été menée par Bernard Delcros, sénateur du Cantal et vice-président de la commission des finances du Sénat. Tout comme le rapport de la Cour des comptes, celui du Sénat pointe dans un premier temps la responsabilité du monde agricole dans le phénomène. « Les taux de nitrates élevés dans les eaux bretonnes découlent essentiellement de pollutions « diffuses », liées à l'exploitation intensive des sols par des épandages excessifs d'effluents d'élevage et d'un usage massif d'intrants, tous deux caractéristiques du modèle agricole breton développé à partir des années 1960 », écrit le rapporteur spécial. Qui souligne tout de même que « des avancées ont [...] permis de diminuer la teneur en nitrates des eaux littorales bretonnes ».

Les limites du volontariat Pour limiter ces intrants, deux plans de lutte contre les algues vertes ont été mis en place (2010-2015 et

2017-2021). Ces plans – financés par l'État, le conseil régional, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les conseils départementaux du Finistère et des Côtes-d'Armor – doivent permettre de réduire le phénomène des algues vertes dans huit baies bretonnes. Pour cela, des aides financières peuvent être attribuées aux agriculteurs qui acceptent de s'engager dans un changement de modèle. Mais le rapport pointe que ces engagements « fonctionnent sur la base du volontariat ». Et, selon le document, cette « dynamique de volontariat sur laquelle se fonde le PLAV semble avoir atteint ses limites ». Le rapporteur spécial indique qu'une « nouvelle réglementation adaptée aux baies algues vertes » devrait être définie. À l'instar du rapport des magistrats financiers, le rapport du Sénat pointe aussi la minceur du budget des PLAV, comparé aux financements de la Politique agricole commune (PAC). « Pour la seule année 2018, la région Bretagne a bénéficié de 434 millions d'euros d'aides de la PAC », rappelle le rapport. Des soutiens financiers distribués, « pour la plupart d'entre eux, en l'absence de toute conditionnalité environnementale ».

« Renforcer les moyens des services de contrôle »

Enfin, le rapport souligne les faiblesses de l'État pour contrôler le respect du cadre réglementaire. « Il est crucial de renforcer les moyens

des services de contrôle, qui ont été constamment érodés. Malgré une stratégie de ciblage sur les exploitations les plus à risques, les services de l'État ne sont pas à même de mener à bien un nombre suffisant de contrôles. »

Le rapporteur spécial propose que le PLAV actuel soit prolongé jusqu'en 2023 et qu'un « troisième plan de lutte » soit imaginé pour la période 2023-2027. Ce prolongement permettrait « d'éviter les effets de rupture [...] comme ce fut le cas pour les PLAV précédents ». Il conseille aussi d'augmenter les moyens du prochain plan, « doté de moyens humains et financiers suffisants ».

Loïg Chesnais-Girard, le président du conseil régional de Bretagne, a été auditionné par le sénateur Delcros. « La Région a toujours été au rendez-vous financier et politique, affirme-t-il. Je redis qu'il faut de la transparence sur ce sujet, raison pour laquelle j'accueille positivement ces rapports. »



La plage de Saint-Michel-en-Grève (Côtes-d'Armor) envahie par des algues vertes.

Un rapport du Sénat juge inefficace la lutte contre les algues vertes

Après le rapport de la Cour des comptes, qui pointait déjà la faiblesse de la lutte contre les algues vertes en Bretagne, un rapport du Sénat, publié mercredi, enfonce le clou. Dans ce document rédigé par Bernard Delcros, vice-président de la commission des finances du Sénat et rapporteur spécial de la mission budgétaire « Cohésion des territoires », les actions menées depuis 20 ans « demeurent très largement insuffisantes ».

Les manques

Le plan de lutte contre les algues vertes en Bretagne, financé par l'État à hauteur de 7 millions d'euros par an, présente des résultats

qui « ne sont pas à la hauteur des enjeux : les taux de nitrates dans les eaux bretonnes, responsables de la prolifération des algues, ont certes baissé mais restent encore nettement supérieurs aux objectifs », pointe le rapport du Sénat. Bernard Delcros souligne aussi que « les financements ne sont pas assez ciblés sur les incitations au développement de pratiques agricoles vertueuses ».

Les propositions

Vingt-trois propositions sont formulées dans le document, autour de la mise en place d'un nouveau plan de lutte « plus ambitieux » et d'une réglementation adaptée aux

baies « algues vertes » : un meilleur pilotage du plan et de son financement, un meilleur ciblage des projets financés vers la transition des pratiques agricoles et le développement d'outils d'évaluation et de suivi.





LES CHIFFRES

51 000 tonnes

Selon la commission des Finances du Sénat, qui cite des données du Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA), 51 000 t d'algues vertes ont été ramassées en 2019 (contre 29 000 t en 2018 et 51 000 t en 2017).



Des aides aux JA conditionnées à de bonnes pratiques

Algues vertes : un sénateur demande une réglementation dédiée aux baies touchées

Quelques semaines après que les conclusions préliminaires d'un rapport de la Cour de comptes sur les algues vertes ont fuité dans la presse, dénonçant un échec des politiques publiques, un sénateur cantalien du Modem, Bernard Delcros, a fait paraître ce 26 mai, en tant que vice-président de la commission des Finances, les conclusions de son travail de contrôle « sur l'efficacité des moyens de lutte contre les marées vertes sur la côte bretonne. » Constatant comme les Sages des avancées « très largement insuffisantes », le sénateur y fait d'abord plusieurs recommandations relatives à la gouvernance du plan de lutte contre les algues vertes (PLAV), qui avait souffert d'une non-consommation de 60 % de ses crédits sur la période 2010-2015. Pour la nouvelle programmation – dont il demande de décaler le début à 2023 afin de prendre le temps d'améliorer le dispositif –, il plaide aussi pour que l'engagement financier de l'État soit « pérennisé et renforcé ».

Mais sa proposition la plus marquante est de créer « une nouvelle réglementation adaptée aux baies d'algues vertes ». L'objectif est que les politiques contre les algues vertes ne reposent plus seulement sur le volontariat. Dans cet esprit, il propose également de conditionner les aides à l'installation des jeunes dans ces zones « à des engagements en faveur de pratiques vertueuses, notamment concernant l'épandage ». Doté de 7 millions d'euros par an pour sa dernière programmation (2017-2021), le PLAV est une politique déclinée en trois axes, rappelle le sénateur : un volet « préventif » qui passe essentiellement par des aides aux agriculteurs qui, sur la base du volontariat, s'engagent à des changements de pratiques agricoles ; un volet « curatif » de ramassage systématique des algues vertes échouées sur les plages ; et enfin un volet « scientifique » de financement de la recherche sur « la prolifération et la valorisation » des algues vertes.

MR



Plan algues vertes : la saison 2 aussi médiocre que la saison 1

Les plans algues vertes se suivent et se ressemblent. Après le premier (2010-2015), les conclusions du second (2017-2021) sont aussi décevantes. La commission des finances du **Sénat** pointe les insuffisances de résultats et les limites des actions volontaires. Mais aussi les conflits avec les financements de la PAC. Bien loin de la Bretagne, c'est un **sénateur** du Cantal, Bernard Delcros, qui a coordonné le contrôle budgétaire sur l'efficacité de la politique de lutte contre les algues vertes. Ce plan de 60 millions d'euros sur 5 ans est financé par l'État, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et les collectivités locales. C'est l'État qui prend en charge la plus grande partie (7 millions d'euros par an) par le biais du programme d'interventions territoriales de l'État (PITE).

Après vingt ans de politique de lutte contre les algues vertes (avant les plans algues vertes, les programmes « Bretagne eau pure » avaient débutés en 1990, à l'initiative du conseil régional), les résultats sont « réels mais pas à la hauteur des enjeux » conclut le rapport. Le verdict du vice-président de la commission des finances est sans appel : « Si des avancées ont été obtenues, elles sont insuffisantes. Les taux de nitrates et les volumes d'algues échoués restent trop importants. »

Difficultés à sortir du modèle agricole intensif

Le rôle du modèle agricole breton dans le développement des marées vertes est également reconnu : « les nitrates d'origine agricole utilisés en tant que fertilisants et l'usage intensif d'intrants sont les principales causes du développement des algues vertes ». Le centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) a établi que 95 % à 98 % des nitrates dans l'eau des bassins-versants bretons sont d'origine agricole. Le rapporteur spécial de la mission budgétaire « Cohésion des territoires » souligne « la difficulté à réorienter suffisamment les pratiques agricoles vers des usages plus vertueux, dans le contexte de production agricole intensive développé en Bretagne à partir des années 1960 ».

Basée sur la participation volontaire des agriculteurs, et uniquement sur 8 baies, la politique de lutte contre les algues vertes est « partielle » et « atteint ses limites sous la forme actuelle ». Le rapporteur demande donc de « mieux cibler les financements pour accélérer l'évolution des pratiques agricoles ». Car entre 2014 et 2017, la quantité d'azote minéral épandue a continué de croître dans la moitié des baies algues vertes. « Les filières agricole et agroalimentaire doivent davantage contribuer à une transition vers des pratiques plus vertueuses de gestion des effluents », souligne le rapport.

Passer du volontaire au réglementaire

Pour cela, il recommande « une nouvelle réglementation adaptée aux baies algues vertes » pour « accompagner les agriculteurs non volontaires à modifier leurs pratiques ». Il demande aussi à l'Etat de « renforcer les moyens des services de contrôle », d'accroître « les contrôles sur pièces » et de « développer des outils d'évaluation et de suivi ».

Le rapporteur pointe enfin le problème des financements de la politique agricole commune (PAC), bien plus élevés (434 millions d'euros en Bretagne en 2018 par exemple) que ceux du plan algues vertes et attribués parfois sans aucune conditionnalité environnementale.

Mais Bernard Delcros reste optimiste. « Je pense que les conditions sont réunies aujourd'hui pour changer de braquet. Je propose d'agir sur la formation des jeunes agriculteurs et d'organiser une transmission du foncier axée sur le respect de

l'environnement » déclare le sénateur .

Plan « 3 génération »

Malgré les résultats médiocres, le rapporteur demande de prolonger les financements actuels jusqu'en 2023 et de préparer un plan « 3 génération » pour 2023-2027 axé sur « la transformation des pratiques agricoles ». Mais cette « métamorphose » à la base du premier plan algues vertes, comme le disait déjà en 2010 Jean-Yves Le Drian, alors président de la région Bretagne, est toujours attendue...

Alors que ce sujet pèse particulièrement lourd dans la course à la présidence de la région, le rapport très détaillé (2 ans de travail) que doit rendre la Cour des comptes également sur le coût des algues vertes ne sera publié officiellement que fin juin. Après les élections régionales, comme par hasard.

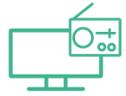
Sur le même sujet

Algues vertes : la logique de résultats guidera le nouveau plan breton

Références

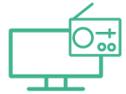
[Le rapport d'information à télécharger ici](#)

[Commentaires](#)



SENAT sur FRANCE INTER ..

14:05:01 Les algues vertes. Invités : Arnaud Clugery de l'association Eaux et Rivières de Bretagne ; Alain Menesguen, océanographe biologiste de l'Ifremer, auteur de "Les marées vertes, 40 clés pour comprendre" aux éditions Quae. Les marées d'algues vertes envahissent les côtes bretonnes et leur décomposition est à l'origine d'un gaz toxique particulièrement violente dangereuse pour la santé, la faune marine. La toxicité de ces algues a été reconnue en 2009. Deux rapports de la Cour des comptes et du Sénat étrillent la lutte menée en Bretagne. Les échouages restent massives dans une région dominée par l'agriculture. 14:07:01



SENAT sur FRANCE INTER ..

14:17:40 Les algues vertes. Invités : Arnaud Clugery, association Eaux et Rivières de Bretagne ; Alain Menesguen, océanographe biologiste de l'Ifremer, auteur de "Les marées vertes, 40 clés pour comprendre" aux éditions Quae. La Cour des Comptes a fait un diagnostic et un rapport a été livré par le Sénat sur ce sujet. Il faut maintenant passer à l'action mais un manque de moyens ne le permet pas. Au regard de ce qui est injecté dans l'agriculture bretonne par la PAC, on peut se rendre compte des priorités engagées par l'Europe. 14:22: 00 Le Sénat reproche de ne pas avoir activé deux leviers pour débloquer des aides publiques qui se doivent d'être cohérentes. 14:22:50

La Bretagne n'en a pas fini avec le problème des algues vertes

Brice DUPONT.

Après un semblant de répit en 2020, la situation pourrait bien être compliquée cet été pour certaines plages bretonnes sur le front des algues vertes. C'est en tout cas le constat réalisé par le Centre d'étude et de valorisation des algues (Ceva) de Pleubian (Côtes-d'Armor) en avril dernier.

Pour l'année 2021, il fait état d'une prolifération précoce et importante, indiquant que la baie de Saint-Brieuc concentrerait « près de 90 % de la surface d'algues échouées observées ».

Si ce secteur est particulièrement touché, les huit baies bretonnes concernées par le plan algues vertes (Saint-Brieuc, La Fresnaye, Grève de Saint-Michel dans les Côtes-d'Armor, Locquirec, l'Horn-Guillec, Guissény, Douarnenez et Concarneau dans le Finistère) devraient connaître des échouages. Mais aussi des sites dans le Morbihan, département jusqu'ici relativement épargné.

Un manque d'ambitions
Depuis le lancement du premier plan algues vertes, en 2010, des efforts ont été faits. Mais ils sont jugés insuffisants. Le 26 mai dernier, le Sénat a ainsi rendu public un rapport sur les plans de lutte contre les algues vertes. Un rapport très critique : certes, les taux de nitrate dans les cours d'eau bretons sont en

baisse, mais les nappes phréatiques rejettent encore longtemps la pollution accumulée par des décennies de mauvaises pratiques agricoles.

Le rapport pointe également le manque de moyens financiers et de contrôles de la part de l'État. Des conclusions similaires à celles du prérapport de la Cour des comptes, qui avait fuité fin avril.



Des algues vertes en baie de Saint-Brieuc, dans les Côtes-d'Armor.

■



Pourquoi les algues vertes restent un sujet sensible ?

Soizic QUÉRO.

Repères

Un rapport critique

Ce document de 600 pages doit être officialisé à la fin juin par la Cour des comptes. Le rapport pointe que « l'azote(nitrates) présent dans les baies est à plus de 90 % d'origine agricole. »

Les magistrats observent une tendance à la baisse des échouages sur les sites sableux. Dans les huit baies touchées, « la baisse moyenne des concentrations de nitrates dans les rivières a été de 42 % en dix-neuf ans » mais depuis 2015, un essoufflement est constaté. D'ici 2027, l'objectif est de diminuer les flux d'azote de 60 %.

D'autres reproches sont mis en avant : montants alloués aux deux plans de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV) « dérisoires » au regard des aides versées par la Pac (Politique agricole commune), « manque d'implication des filières agroalimentaires », baisse des contrôles des exploitations...

Des décès suspects

Dans les Côtes-d'Armor, le gaz des algues vertes en décomposition, l'hydrogène sulfuré, a entraîné plusieurs morts suspectes : un chauffeur de camion, Thierry Morfoisse, transportant des algues

vertes en 2009 à Binic (reconnu comme un accident du travail en 2018), deux chiens en 2008 à Hillion, d'un cheval en 2009 à Saint-Michel-en-Grève, 36 sangliers en 2011 à Morieux... En 2016, un joggeur est décédé dans l'estuaire du Gouessant. En 2019, sa famille a lancé une action en justice et saisi le tribunal administratif.

En 2017, la préfecture des Côtes-d'Armor a publié la cartographie des vasières du littoral et des zones à risque.

Une bande dessinée choc
En 2019, la journaliste Inès Léraud publie, après trois ans d'enquête, une bande dessinée, *Algues vertes, l'histoire interdite*, qui a marqué les esprits. Un succès avec plus de 100 000 exemplaires vendus. « On a vraiment participé à mettre les pieds dans le plat. Les algues vertes sont un tabou politique, ressent Inès Léraud. Les élus n'en parlaient plus, ne faisaient plus le lien avec l'agriculture. Depuis, ils se sont davantage positionnés sur le sujet. Les pressions autour de l'album ont levé le voile sur d'autres problèmes : comment en parler en toute liberté ? » La bande dessinée sera d'ailleurs adaptée au cinéma par Pierre Jolivet.

Deux ans après, les choses ont-elles évolué ? « Il y a plus de discours

que d'actes réels. Les rapports de la Cour des comptes et du Sénat le mettent en évidence. Sans un investissement financier important et suffisamment de contrôles, il n'y a pas de changement réel sur les pratiques. » En pleine période de campagne électorale pour les élections régionales, le sujet des algues vertes est éminemment politique.



Dans la baie de Saint-Brieuc, les algues vertes s'échouent à chaque printemps. Ici, plage de la Grandville, à Hillion.

Bretagne: la tête dans le sable pour dénoncer l'insuffisance de l'action contre les algues vertes

Lorient, 5 juin 2021 (AFP) -

Plusieurs dizaines de personnes ont mis leur tête dans le sable, samedi à Lorient, pour dénoncer "la politique de l'autruche" menée à leurs yeux par les politiques et l'Etat face aux algues vertes, a constaté un photographe de l'AFP.

Plusieurs centaines de personnes ont participé à cette manifestation à l'appel de l'association Eau et Rivières de Bretagne (ERB) qui a lancé en mai une nouvelle campagne de mobilisation contre ce fléau qui dénature certains secteurs des côtes bretonnes depuis plus de 40 ans.

L'association a vu son action une nouvelle fois confortée vendredi par une décision du tribunal administratif de Rennes qui a enjoint au préfet de Bretagne de prendre, dans un délai de quatre mois, de nouvelles mesures réglementaires afin de lutter contre les marées vertes.

Dans ce jugement, le tribunal estime qu'un "renforcement des actions mises en oeuvre demeure nécessaire afin de restaurer durablement la qualité de l'eau en Bretagne" et de "prévenir au maximum le phénomène des marées vertes".

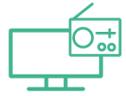
Des plans contre les algues vertes ont été mis en place par l'Etat depuis une dizaine d'années. Cependant, les mesures préconisées ne sont pas obligatoires mais seulement suivies sur une base volontaire.

La Cour des Comptes et le Sénat ont rendu récemment des rapports critiques sur l'action de l'Etat contre les algues vertes.

Présentes en mer à l'état naturel, les algues vertes prolifèrent dans les baies bretonnes, où elles sont nourries par des apports de nitrates épandus par les agriculteurs dans les champs et dont les excédents sont acheminés par les fleuves côtiers.

ft-mcl/nm

Afp le 05 juin 21 à 15 25.



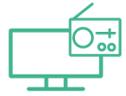
SENAT sur TF1 ..

13:02:07 En Bretagne, le tribunal exige de l'Etat qu'il prenne les mesures pour lutter contre les algues vertes issues de l'agriculture et de l'élevage intensif.
13:02:34 Reportage d'Aurélie Jansen sur la victoire des militants écologistes.
13:02:51 Interview d'Arnaud Clugery, porte-parole et directeur association "Eaux et Rivières de Bretagne". Un récent rapport du Sénat est très critique sur les politiques publiques mises en place : extrait. 13:03: 49 Interview du Dr Pierre Philippe, médecin urgentiste à l'hôpital de Lannion (Côtes-d'Armor). 13:04:13



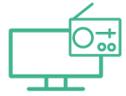
SENAT sur TF1 ..

19:59:26 En Bretagne, la justice a sommé l'Etat et le préfet de lutter plus efficacement contre le fléau des algues vertes, une pollution liée au nitrates rejetés par l'agriculture. 19:59:58 Reportage Delphine Sitbon. 20: 00:07 Interview Roswitha Auffray, veuve de Jean-René Auffray. 20:01:00 Interview Jean Hascoet, président de "Baie de Douarnenez Environnement". 20: 01:26 Interview Alain Bonnac, président de l'association "Eau et Rivières de Bretagne". 20:01:35 Un rapport du Sénat a dénoncé le manque d'ambition et la lenteur des politiques de lutte contre les algues vertes. 20:01:58 Visuel CEVA, DRAAF. 20:02:08

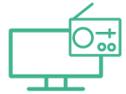


JUSTICE ADMINISTRATIVE sur FRANCE 2 ..

13:00:20 L'Etat en fait-il assez pour lutter contre les algues vertes qui prolifèrent sur les côtes bretonnes. La réponse est NON selon le jugement rendu hier par le tribunal administratif de Rennes. Le préfet a donc 4 mois pour agir. 13: 00:39 Reportage de Thomas Paga. L'Etat est condamné par la justice administrative. 13:01:00 Micro-trottoir. Le nécessaire changement de l' agriculture, sans pesticides, sans nitrates. La justice donne 4 mois à la préfecture de Bretagne pour obliger les éleveurs à utiliser moins de nitrates dans leurs champs. 13:01:31 Depuis le printemps et l'arrivée des premiers échouages, le Sénat, la Cour des comptes et maintenant la justice dénoncent l'inaction de l'Etat. 13:01:42 Interview d'Alain Bonnec, président d'Eau et Rivières de Bretagne. 13:01:51 Le plan algues vertes. 13:02:02 Interview le 15/05/21 de Sébastien Botrel, éleveur à Hillion (Côtes d' Armor). 13:02:21

SENAT sur FRANCE 2 ..

20:03:35 Le tribunal administratif de Rennes ordonne à l'Etat qu'il renforce ses mesures de lutte contre la prolifération des algues vertes sur le littoral breton.
20:03:52 Commentaire de Thomas Paga - algues vertes, l'Etat sommé d' agir.
20:04:09 Les critiques se sont intensifiées après les remontrances de la Cour des comptes et du Sénat. 20:04:32 Interview d'une militante écologiste. 20:04:45 Citation de l'agriculture, des pesticides et des nitrates. 20:05:08 Interview d'Alain Bonnec, président d'Eau et Rivières de Bretagne. 20:05:28 Interview de Sébastien Botrel, éleveur dans les Côtes-d' Armor. 20:05:40 La ministre de l'Environnement n'a pas souhaité répondre à cette décision de justice. 20:05:49



SENAT sur ARTE ..

19:54:29 Le 5 juin a été décrété journée mondiale de l'environnement par les Nations Unies. 19:54:45 Le tribunal de Rennes a ordonné au préfet de restaurer la qualité de l'eau en Bretagne, altérée par l'agriculture intensive. 19:54:59 Reportage. 19:55:12 Interview Loïc Gallo, manifestant. 19:55:42 Interview Alain Bonnac, président Eau & Rivières de Bretagne. 19:56:08 L'azote utilisé par les agriculteurs se transforme en nitrates qui nourrissent les algues vertes, nuisibles à la biodiversité sous-marine. 19:56:25 Interview Sébastien Botrel, éleveur à Hillion dans les Côtes-d'Armor. 19:56: 41 L'action de l'Etat est insuffisante selon un récent rapport du Sénat. 19: 56:43 La Cour de Justice de l'Union Européenne a déjà condamné la France. 19:56:48



La justice ordonne à l'Etat de renforcer la lutte contre les marées vertes en Bretagne



Les algues vertes, en se décomposant, émettent du sulfure d'hydrogène (H₂S), un gaz extrêmement toxique à forte dose. AFP/FRED TANNEAU

Les algues vertes s'invitent dans la campagne des élections régionales en Bretagne. L'association Eau et rivières organise une manifestation sur ce thème dans la matinée ce samedi à Lorient. Et les militants vont pouvoir battre le pavé en mettant en avant « une victoire historique ». En effet, dans un jugement rendu vendredi, le tribunal administratif vient d'ordonner à l'Etat, via la préfecture de Bretagne, de prendre dans un délai de quatre mois de nouvelles mesures réglementaires afin de lutter contre « les marées vertes » qui sont récurrentes depuis de nombreuses années dans la région.

Si les algues vertes sont présentes à l'état naturel, elles prolifèrent dans les baies bretonnes, où elles sont nourries par des apports de nitrates épandus par les agriculteurs dans les champs et dont les excédents sont acheminés par les fleuves côtiers. Outre le désagrément visuel, la putréfaction de ces algues dégage de l'hydrogène sulfuré, un gaz nocif qui est dangereux pour les animaux et les hommes.

En 2020, 20 000 tonnes ont été ramassées en Bretagne. Cette année, 90 % des algues sont concentrées dans la baie de Saint-Brieuc. Un récent rapport du **Sénat** mettait en évidence les lacunes du plan Algues vertes mis en place depuis 20 ans dans la région. « Les avancées demeurent très largement insuffisantes », concluait Bernard Delcros, vice-président de la commission des finances du **Sénat**.

Doté de sept millions d'euros par an, le plan de lutte n'a clairement pas donné satisfaction et les échouages restent massifs dans une région dominée par l'agriculture. « Les résultats ne sont pas à la hauteur des enjeux : les taux de nitrates dans les eaux bretonnes, responsables de la prolifération des algues, ont certes baissé mais restent encore nettement supérieurs aux objectifs », insistait le **sénateur** centriste en demandant « une ambition plus forte ». Veuillez fermer la vidéo flottante pour reprendre la lecture ici.

« Restaurer durablement la qualité de l'eau en Bretagne »

Dans son rapport Bernard Delcros demandait « un troisième plan de lutte plus ambitieux » avec une meilleure implication de la filière agroalimentaire avec une réglementation adaptée aux « baies algues vertes » et meilleur accompagnement « aux agriculteurs non volontaires à modifier leurs pratiques ».

Le tribunal administratif a été dans ce sens et va presser l'Etat à agir rapidement. Dans son jugement, le tribunal estime qu'un « renforcement des actions mises en œuvre demeure nécessaire afin de restaurer durablement la qualité de l'eau en Bretagne » et de « prévenir au maximum le phénomène des marées vertes ».

Le tribunal enjoint le préfet de prendre des mesures de « maîtrise de la fertilisation azotée et de gestion adaptée des terres agricoles » en amont des plages où prolifèrent les algues vertes. En outre, il demande également la « définition précise d'un mécanisme de mise en œuvre de mesures réglementaires contraignantes » en cas d'échec des mesures encouragées par le plan de lutte contre les algues vertes.

Ces mesures doivent être prises dans un délai de quatre mois à compter de sa notification à la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili.



L'Etat sommé d'agir contre le fléau des algues vertes



Publié le 06/06/2021 11:17

Durée de la vidéo : 2 min.



FRANCEINFO
Article rédigé par



Le tribunal administratif de Rennes a enjoint le au préfet de Bretagne de prendre d'ici quatre mois des mesures pour mettre fin aux marées vertes.

Des manifestants ont dénoncé ,samedi 5 juin à Lorient, la politique de l'autruche menée à leurs yeux par l'Etat.Ces algues toxiques polluent le littoral depuis plus de 40 ans.

C'est un fléau écologique, mais aussi un drame humain.En 2009, un homme est mort dans son camion après avoir transporté des algues vertes ramassées sur les plages des Côtes-d'Armor.En 2016 également, un joggeur a été retrouvé mort. "Sans lumière, ces algues pourrissent et leur pourrissement provoque de l'hydrogène sulfuré, un gaz toxique violent", explique Yves-Marie Le Lay, président de l'association Sauvegarde du Trégor.

Trois facteurs expliquent la prolifération de ces algues :des eaux peu profondes, une bonne exposition à la lumière et la présence de nitrates, dont elles se nourrissent.Ces nitrates sont présents dans des quantités excessives en Bretagne, depuis les années 70.Un afflux imputé aux engrais utilisés sur les terres agricoles et transportés par les cours d'eau jusqu'au littoral.Après la Cour des comptes et le **Sénat**, le tribunal administratif de Rennes (Ille-et-Vilaine) a donné à l'Etat, vendredi 4 juin, quatre mois pour prendre " *des mesures réglementaires contraignantes supplémentaires*" afin de lutter contre ce phénomène destructeur.

actualitésanalysesvidéos

Prolongez votre lecture autour de ce sujet
tout l'univers Agriculture



Algues vertes : que peut changer la décision du tribunal de Rennes ?



Explication

Saisi par l'association Eau et Rivières de Bretagne, le tribunal administratif de Rennes a enjoint à l'État de prendre, dans un délai de quatre mois, de nouvelles mesures réglementaires afin de lutter contre les marées vertes.

- Paula Pinto Gomes ,
- le 06/06/2021 à 18:41
- Modifié le 06/06/2021 à 19:19

Lecture en 3 min.

Lors d'une manifestation, le 5 juin, à Lorient, pour dire stop à la prolifération des algues vertes. FRANCOIS DESTOC/LE TELEGRAMME/MAXPPP

Comme à chaque printemps, des milliers de tonnes d'algues vertes s'échouent sur les plages de Bretagne. Et comme chaque année, les associations alertent sur les dangers de ce fléau qui touche la région depuis plus de 40 ans. En mai, l'association Eau et Rivières de Bretagne (ERB) a lancé une nouvelle campagne de mobilisation et appelé à une manifestation, samedi 5 juin, au lendemain d'une décision de justice qui a, une nouvelle fois, conforté son action.

Vendredi, le tribunal administratif de Rennes a en effet enjoint au préfet de Bretagne de prendre, dans un délai de quatre mois, de nouvelles mesures réglementaires afin de lutter contre les algues vertes. Dans ce jugement, le tribunal estime qu'un « renforcement des actions mises en œuvre demeure nécessaire afin de restaurer durablement la qualité de l'eau en Bretagne » et de « prévenir au maximum le phénomène des marées vertes » .

→ RELIRE. En Bretagne, réduire l'élevage pour limiter les algues vertes ?

Le tribunal précise que l'État doit prendre des mesures de « maîtrise de la fertilisation azotée et de gestion adaptée des terres agricoles », en amont des plages où prolifèrent les algues vertes, et « mettre en œuvre des mesures réglementaires contraignantes » . La teneur en nitrates dans les cours d'eau a été multipliée par 10

Jean-François Piquot, porte-parole de l'association Eau et Rivières de Bretagne, se réjouit de cette décision : « Le tribunal a confirmé les conclusions des récents rapports de la Commission des finances du Sénat et de la Chambre régionale des comptes de Bretagne qui pointent la défaillance de l'État dans le combat contre les algues vertes, explique-t-il. Il y avait déjà eu plusieurs condamnations de la part du tribunal administratif de Rennes, de la cour d'appel de Nantes et de la cour Européenne de justice pour non-respect de la directive sur les nitrates ».

Les nitrates sont les responsables de cette pollution verte. Les engrais azotés et les déjections animales très chargées en azote, tous deux utilisés dans l'agriculture, se transforment en nitrates une fois dans le sol et se retrouvent, par ruissellement, dans les fleuves côtiers. « La teneur en nitrates dans les rivières et les cours d'eau a été multipliée par 5, voire par 10, depuis 60 ans, relève Philippe Potin, chercheur au CNRS de Roscoff (Finistère). Dans certains bassins-versants, comme celui de la baie de Lannion, où il y a eu la première marée verte, on relève entre 25 et 30 mg de nitrates dans l'eau alors qu'il ne faudrait pas en dépasser 10. Et à d'autres endroits, ces teneurs sont encore plus importantes. »

Déversés dans les baies où les algues sont piégées au printemps et en été en raison d'une mer plus calme, les nitrates jouent le rôle de fertilisant. Lorsque les conditions météorologiques et de marées sont favorables, une partie des algues s'échouent alors sur les plages où elles se transforment en piège à hydrogène sulfuré, un gaz très toxique, à l'odeur d'œuf pourri, mortel à haute dose. Plusieurs animaux en ont été victimes. Et deux décès humains sont suspectés, même si la justice n'a pas établi de lien direct pour l'un d'entre eux.

Deux plans algues vertes depuis 10 ans

Depuis 2010, le gouvernement a investi 120 millions d'euros dans deux plans algues vertes. Mais rien n'y fait, la pollution continue de s'étendre. Autrefois limitée à la Bretagne Nord, elle touche aujourd'hui la Vendée et même la Normandie, selon l'association ERB. « On a l'impression qu'il y a eu beaucoup de moyens, mais répartis sur le nombre d'exploitations qui doivent faire des efforts, ce ne sont pas des sommes considérables, assure Philippe Potin. D'autant que certaines aides ont surtout servi à construire des installations pour retraiter le lisier, ce qui n'a pas permis d'enrayer le phénomène. »

Alors la décision du tribunal administratif de Rennes peut-elle changer la donne ? Oui, veut croire Jean-François Piquot. « C'est un coup de semonce qui force l'État à reconnaître qu'il est au bout du déni. Jusqu'ici, les plans algues fonctionnaient sur la base du volontariat, sans contrainte, alors que ce jugement demande au préfet de réglementer les pratiques agricoles et de renforcer les contrôles ». Une pression qui

vient aussi des citoyens selon lui. « La société civile ne veut plus d'un modèle agricole intensif comme le nôtre en Bretagne où l'on élève 60 % des cochons, 40 % des volailles et plus de 20 % des vaches laitières françaises, sur à peine 6 % de la surface agricole nationale. »

Algues vertes: une manifestation «la tête dans le sable» à l'appel d'Eau et Rivières

Plusieurs dizaines de personnes ont mis leur tête dans le sable, le 5 juin à Lorient, pour dénoncer «la politique de l'autruche» menée à leurs yeux par les politiques et l'Etat face aux algues vertes, a constaté un photographe de l'AFP. Plusieurs centaines de personnes ont participé à cette manifestation à l'appel de l'association Eau et Rivières de Bretagne (ERB) qui a lancé en mai une nouvelle campagne de mobilisation contre ce fléau qui dénature certains secteurs des côtes bretonnes depuis plus de 40 ans. L'association a vu son action une nouvelle fois confortée vendredi par une décision du tribunal administratif de Rennes qui a enjoint au préfet de Bretagne de prendre, dans un délai de quatre mois, de nouvelles mesures réglementaires afin de lutter contre les marées vertes. Dans ce jugement, le tribunal estime qu'un «renforcement des actions mises en oeuvre demeure nécessaire afin de restaurer durablement la qualité de l'eau en Bretagne» et de «prévenir au maximum le phénomène des marées vertes». Des plans contre les algues vertes ont été mis en place par l'Etat depuis une dizaine d'années. Cependant, les mesures préconisées ne sont pas obligatoires mais seulement suivies sur une base volontaire. La Cour des Comptes et le [Sénat](#) ont rendu récemment des rapports critiques sur l'action de l'Etat contre les algues vertes.



Algues vertes : la femme du joggeur mort en 2016 témoigne pour la première fois



BRETAGNE - En 2016, un homme de 50 ans est mort dans les Côtes-d'Armor alors qu'il faisait un jogging. Selon son épouse, son décès est lié aux algues vertes. Cinq ans après les faits, elle se confie pour la première fois devant une caméra de TF1. M.D. -

Roswitha Auffray en est convaincue, la mort de son mari a été causée par les algues vertes. Le 8 septembre 2016, ne voyant pas Jean-René Auffray revenir de son footing, sa famille part à sa recherche. Ils retrouveront le quinquagénaire sans vie, à l'embouchure du Gouessant (Côtes-d'Armor). L'enquête des gendarmes a conclu à un arrêt cardiaque. Une version que conteste son épouse. Selon elle, Jean-René aurait glissé dans la vase et serait décédé après avoir inhalé un gaz toxique dégagé par les algues vertes.

Le corps du joggeur a été retrouvé allongé face contre terre, le visage dans la vase. Mais le drame s'est produit dans une zone où 36 sangliers avaient été retrouvés morts à l'été 2011, à un moment où les dépôts d'algues vertes étaient importants dans cette zone. Pour Roswitha, cela ne fait aucun doute "Je pense que ce serait bien de mettre un panneau ici pour dire : 'Attention, ne vous approchez pas trop. Si vous marchez dans la vase, vous pouvez crever une poche de gaz toxique qui pourrait être mortel" , soutient aujourd'hui la veuve, qui se bat afin d'éviter un nouveau drame.

On ne lutte pas contre le monde agricole et les paysans. Nous voulons au contraire les aider

- Alain Bonnac, président de l'association Eau et rivières de Bretagne

Les associations de protection de l'environnement multiplient les alertes. Vendredi 4 juin, une décision de justice est allée dans leur sens. Le préfet de Bretagne a désormais quatre mois pour prendre des mesures concrètes afin de lutter contre le phénomène des algues vertes. Une victoire qui est d'abord symbolique. "La victoire n'aura lieu que lorsque le phénomène aura définitivement disparu de nos plages. Je dirais plutôt qu'il s'agit d'une étape" , nuance Jean Hascoet, président de l'association "Baie de Douarnenez Environnement".

L'origine de ces marées vertes est pourtant bien connue : ces algues se nourrissent

d'apports en nitrate présent dans les engrais et les déjections d'animaux d'élevage. Les militants écologistes aimeraient qu'il y ait davantage de contrôle des épandages et qu'on limite la taille des troupeaux. Aujourd'hui, il n'y a aucune réglementation pour encadrer l'extension des exploitations. "On ne lutte pas contre le monde agricole et les paysans. Nous voulons au contraire les aider à sortir de ce modèle agricole industriel devenu majoritaire en Bretagne", souligne Alain Bonnac, président de l'association "Eau et rivières de Bretagne".

Le mois dernier, un rapport du Sénat pointait du doigt le manque d'ambitions et la lenteur des politiques de lutte contre les algues vertes. "Les résultats obtenus au terme de près de vingt ans de politique de lutte contre les marées vertes en Bretagne (...) sont réels mais ne sont pas à la hauteur des enjeux", fustigent les auteurs de ce rapport. D'autant que le phénomène s'intensifie. Ces marées vertes s'étendent parfois sur plusieurs hectares à la ronde. Le phénomène touche tout particulièrement le Finistère et les Côtes-d'Armor. D'ailleurs, cette année, les algues vertes sont apparues dès le mois d'avril, bien plus tôt que d'habitude.

Algues vertes en Bretagne : les associations écologistes fêtent leur victoire

Bretagne : Sur cette plage des Côtes d'Armor, on a presque dit au revoir aux algues vertes



POLLUTION Autrefois symbole de la pollution de l'agriculture, la grève a vu la situation s'améliorer grâce aux efforts des agriculteurs



Camille Allain

Publié le 09/06/21 à 07h05 — Mis à jour le 09/06/21 à 07h05



La baie de Saint-Michel-en-Grève, le 31 mai 2021. Autrefois tapissée d'algues vertes, la plage en est presque débarrassée. — *R. Ponchon*

- En Bretagne, les algues vertes demeurent un fléau. Mais dans certains secteurs, les échouages ont tendance à diminuer.
- Dans la baie de Saint-Michel-en-Grève, les efforts des agriculteurs ont permis de faire baisser les concentrations en nitrates et de limiter les rejets en mer.
- La justice a condamné l'Etat français à durcir ses mesures pour lutter plus efficacement contre le phénomène.

Il voit régulièrement les photos du passé resurgir et ça le rend vert. Nouveau maire de Saint-Michel-en-Grève, dans les Côtes d'Armor, François Ponchon sait que sa commune a longtemps été le symbole du désastre des algues vertes. En 2009, le Premier ministre François Fillon s'y était rendu, quelques semaines après la mort subite d'un cheval, victime de l'hydrogène sulfuré dégagé par les algues en putréfaction. Mais depuis, beaucoup de choses ont changé au fond de la grève. Si la commune n'a pas dit adieu aux algues vertes, elle a vu les échouages baisser très fortement.

Alors que le ramassage a déjà commencé dans la baie de Saint-Brieuc, qui concentre 90 % des échouages cette année, la plage de Saint-Michel est toujours propre en ce début du mois de juin. Dix ans après le lancement du premier plan de lutte contre les algues vertes, la baie de Saint-Michel pourrait être citée comme un exemple de réussite. Sommé par la justice de durcir ses mesures, l'État pourra-t-il s'en inspirer ? Pas impossible. D'autant que la préfecture n'a que quatre mois pour présenter son nouveau plan.

« Tout n'est pas parfait. Mais la tendance à une baisse générale depuis 2015. Cela montre que les actions mises en œuvre produisent leur effet ». Maire de Saint-Michel-en-Grève, François Ponchon se dit satisfait. Sur les cinq cours d'eau de son bassin-versant, quatre sont déjà passés sous la barre de 20 mg de nitrates. Les tonnages ramassés ont alors commencé à baisser : 23.000 tonnes en 2018, 15.000 en 2019 et 8.700 en 2020.

Certains agriculteurs refusent de s'engager

La raison de cette amélioration est à mettre au crédit des agriculteurs. En acceptant de s'inscrire dans une « boucle vertueuse », la plupart d'entre eux ont diminué leurs rejets. Comment ? « En favorisant les terres enherbées, en couvrant les sols en hiver, en limitant le maïs », poursuit le maire. Pour convaincre la profession de s'engager, l'État et l'Agence locale de l'eau ont consenti des aides financières qui ont évidemment pesé dans la balance et 27 fermes sont passées en bio. « Pour moi, la solution c'est que les

fermes soient autonomes en alimentation. Qu'elles nourrissent leurs vaches avec de l'herbe, pas avec du maïs. Mais pour cela, il faut qu'elles réduisent leur taille », prévient Yann Yobé, éleveur de vaches à Saint-Alban près du cap Fréhel.

Le défi, c'est de convaincre. A Saint-Michel-en-Grève, toutes les exploitations n'ont pas accepté de s'engager. Une vingtaine des 140 agriculteurs que compte la baie refusent de changer leurs pratiques. Un choix qui révolte les associations environnementales, qui réclament des mesures plus contraignantes, comme le **Sénat** et la Cour des comptes dans leurs récents rapports. « La Bretagne n'est pas une terre de maïs donc il faut ajouter des intrants pour qu'il pousse. Il faut que ça change. Il faut que notre agriculture change », estime André Ollivro, infatigable militant anti algues vertes. Basé à Hillion, dans les Côtes d'Armor, l'ancien président de l'association Halte aux marées vertes demande à l'État de « mieux accompagner les agriculteurs » mais aussi d'élargir le plan de lutte à toute la Bretagne, et pas seulement aux huit baies concernées. Dans ce secteur où 1.500 exploitations cohabitent, les plages sont submergées par les ulves, alors que les concentrations en nitrates sont aussi en baisse. La nature des sols et la configuration de la baie semblent condamner Saint-Brieuc à vivre avec les tristement célèbres algues.

Les stations d'épuration aussi

Qu'elle se rassure, la préfecture des Côtes d'Armor n'est pas la seule concernée. Depuis quelques années, les abords de Lorient sont tapissés de vert, notamment dans les vasières où le ramassage est difficile. L'État va devoir trouver les bonnes solutions et guetter ses stations d'épuration, qui débordent régulièrement et polluent aussi les cours d'eau. Mais il faudra faire preuve de persuasion, dans une région où l'agrobusiness demeure tout puissant.



Un tribunal administratif enjoint le préfet de prendre de nouvelles mesures

Algues vertes : vers de nouvelles mesures réglementaires

Plusieurs dizaines de personnes ont mis leur tête dans le sable, le 5 juin à Lorient, pour dénoncer « la politique de l'autruche » menée à leurs yeux par les politiques et l'État face aux algues vertes, a constaté un photographe de l'AFP. Plusieurs centaines de personnes ont participé à cette manifestation à l'appel de l'association Eau et rivières de Bretagne (ERB), qui a lancé en mai une nouvelle campagne de mobilisation contre ce fléau qui dénature certains secteurs des côtes bretonnes depuis plus de quarante ans.

L'association a vu son action une nouvelle fois confortée la veille par une décision du tribunal administratif de Rennes, qui a enjoint au préfet de Bretagne de prendre, dans un délai de quatre mois, de nouvelles mesures réglementaires afin de lutter contre les marées vertes. Dans ce jugement, le tribunal estime qu'un « renforcement des actions mises en œuvre demeure nécessaire afin de restaurer durablement la qualité de l'eau en Bretagne » et de « prévenir au maximum le phénomène des marées vertes ». Des plans contre les algues vertes ont été mis en place par l'État depuis une dizaine d'années. Cependant, les mesures préconisées ne sont pas obligatoires, mais seulement suivies sur une base volontaire.

Durant le printemps, un rapport préliminaire de la Cour des comptes a fuité dans la presse, dénonçant l'échec et le manque de moyens des politiques publiques de lutte contre les algues vertes. Fin mai, un sénateur cantalien du Modem, Bernard Delcros, a également rendu un rapport de contrôle budgétaire sur ce dossier, en tant que vice-président de la commission des Finances. Il propose notamment de créer « une nouvelle réglementation adaptée aux baies d'algues vertes ». L'objectif est que ces politiques ne reposent plus seulement sur un soutien à des actions volontaires. **MR, avec AFP**